

## Communiqué de presse

### **Groupe Vision New Look inc. annonce un 19<sup>e</sup> trimestre consécutif de croissance de vente des magasins comparables**

**Montréal, Québec, le 9 mai 2019** : Groupe Vision New Look Inc. (TSX: BCI) (« **Vision New Look** » ou la « **société** »), un chef de file dans la vente au détail dans l'industrie de l'optique au Canada avec ses 379 magasins à travers le pays, a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour la période de 13 semaines terminée le 30 mars 2019. Ce communiqué devrait être lu à la lumière du rapport de gestion et des états financiers consolidés intermédiaires résumés du premier trimestre de 2019, lesquels sont disponibles sur le site de la société à [www.newlookvision.ca/Investisseurs](http://www.newlookvision.ca/Investisseurs) et aussi sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### **Faits saillants financiers et d'exploitation du premier trimestre de 2019**

- Le chiffre d'affaires a augmenté de 2,4 % par rapport à 2018 pour atteindre 71,5 millions \$.
- Les commandes des magasins comparables ont augmenté de 2,6 % comparativement au premier trimestre de l'année dernière. C'est le dix-neuvième trimestre consécutif de croissance des ventes des magasins comparables.
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 2,3 % par rapport à l'an passé pour atteindre 11,6 millions \$, soit une augmentation de 1,4 % par action diluée pour atteindre 0,74 \$.
- Le bénéfice net attribué aux actionnaires s'est établi à 2,1 millions \$, comparativement à 2,2 millions \$ pour l'an passé. La diminution est essentiellement attribuable aux frais financiers plus élevés engendrés principalement par une variation importante de la juste valeur d'un swap de taux d'intérêt, partiellement compensé par la hausse du BAIIA. Le bénéfice net par action diluée a diminué de 7,1 % pour s'établir à 0,13 \$ comparativement à 0,14 \$ l'année dernière.
- Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires, soit le bénéfice net ajusté pour éliminer l'impact de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, des frais connexes aux acquisitions, de la rémunération à base d'actions et des autres coûts non comparables, était de 3,9 millions \$ comparativement à 4,3 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2018. Le bénéfice net ajusté par action diluée était de 0,25 \$, soit une baisse de 7,4 % par rapport au premier trimestre de l'année dernière. Cette diminution est principalement attribuable à une variation importante de la valeur juste d'un swap de taux d'intérêt partiellement compensée par la hausse du BAIIA.
- Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation étaient de 11,2 millions \$, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à l'an passé et une augmentation de 4,3 % par action diluée pour atteindre \$0,72.
- La dette à long terme a diminué de 10,5 millions \$ au premier trimestre de 2019 en raison des remboursements contractuels et volontaires, améliorant ainsi le ratio de la dette nette / BAIIA ajusté pour atteindre 2,63, comparativement à 3,44 pour le trimestre correspondant de l'année dernière.
- La performance financière du groupe lui a permis de maintenir le versement aux actionnaires d'un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action.

#### **Commentaires du président et chef de la direction**

Antoine Amiel, président et chef de la direction de Vision New Look, a déclaré : « *Le premier trimestre de 2019 est le dix-neuvième trimestre consécutif ayant une croissance des ventes des magasins comparables et des flux de trésorerie disponibles records. L'effort de désendettement fourni durant l'exercice 2018 s'est poursuivi au cours du premier trimestre de 2019, permettant à Vision New Look de continuer sur la voie de la consolidation du marché canadien de l'optique présentement fragmenté avec l'acquisition de huit magasins depuis le début de l'année.* »

#### **Approbation de dividendes**

Le 9 mai 2019, le conseil d'administration de Vision New Look a déclaré un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action ordinaire. Il sera versé le 28 juin 2019 aux actionnaires inscrits au 26 juin 2019. Le dividende a été désigné comme « dividende déterminé », soit un dividende donnant droit aux particuliers résidant au Canada à un crédit d'impôt pour dividende plus avantageux.

Au 30 avril 2019, Vision New Look avait 15 597 094 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation.

Les actionnaires résidant au Canada peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires de Vision New Look sans paiement de commission ni frais de service ou de courtage par le biais du régime de réinvestissement de dividendes. Jusqu'à nouvel avis, il s'agira de nouvelles actions émises à un prix correspondant à 95 % du cours moyen pondéré pendant les cinq jours ouvrables précédant la date de versement d'un dividende. Tout actionnaire désirant se prévaloir de cette opportunité n'a qu'à en faire la demande à son courtier.

#### Annexes

- Tableau A - Faits saillants
- Tableau B - États consolidés du bénéfice net
- Tableau C - Rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté et BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires
- Tableau D - Rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté
- Tableau E - Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation

Le BAIIA, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

---

**À propos de Groupe Vision New Look inc.** Vision New Look est un chef de file dans les produits et services de l'optique au Canada, exploitant un réseau de 379 magasins principalement sous les bannières Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris ainsi que des laboratoires à la fine pointe de la technologie. Les renseignements fiscaux concernant les paiements aux actionnaires sont disponibles à l'adresse [www.newlookvision.ca](http://www.newlookvision.ca) dans la section Investisseurs.

Tous les énoncés contenus dans le présent communiqué autres que ceux ayant trait à des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, sans limitation, les énoncés au sujet de la situation financière future, de la stratégie commerciale, des coûts projetés, ainsi que des plans et des objectifs futurs de Vision New Look ou touchant Vision New Look. Les lecteurs peuvent repérer un grand nombre de ces énoncés en prêtant attention aux termes comme « croit », « considère », « s'attend à », « prévoit », « a l'intention », « entend », « estime » et aux termes similaires, ainsi qu'à leur forme négative, et à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel. Rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels les énoncés prospectifs sont fondés vont se concrétiser. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Bien que la direction de Vision New Look considère que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles se révéleront justes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs et faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurant dans les présentes incluent les changements en instance ou proposés à la législation et à la réglementation, la concurrence de concurrents établis et de nouveaux venus, les progrès technologiques, les fluctuations des taux d'intérêt, la conjoncture économique en général, l'acceptation et la demande de nouveaux produits et services et les fluctuations des résultats opérationnels, de même que d'autres risques énoncés dans la notice annuelle courante de Vision New Look, que l'on peut consulter au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés en date des présentes, et Vision New Look ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement afin qu'ils tiennent compte, entre autres, de renseignements ou d'événements nouveaux, sauf si la loi l'y oblige.

Pour des renseignements additionnels, consultez notre site Web [www.newlookvision.ca](http://www.newlookvision.ca). Veuillez adresser vos demandes d'information à Mme Lise Melanson au (514) 877-4119.

**GROUPE VISION NEW LOOK INC.**  
**Faits saillants**  
**des périodes terminées le 30 mars 2019 et le 31 mars 2018**

*En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action*

	2019	2018
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>71 466 \$</b>	<b>69 777 \$</b>
Écart en %	2,4 %	
Écart des commandes des magasins comparables <sup>(a)</sup>	2,6 %	1,8 %
<b>BAlIA ajusté<sup>(b)</sup></b>	<b>11 605 \$</b>	<b>11 345 \$</b>
Écart en %	2,3 %	
% du chiffre d'affaires	16,2 %	16,3 %
Par action (dilué)	0,74 \$	0,73 \$
Écart en %	1,4 %	
<b>BAlIA ajusté attribué aux actionnaires<sup>(b)</sup></b>	<b>11 882 \$</b>	<b>11 471 \$</b>
Écart en %	3,6 %	
% du chiffre d'affaires	16,6 %	16,4 %
Par action (dilué)	0,76 \$	0,73 \$
Écart en %	4,1 %	
<b>Bénéfice net attribué aux actionnaires</b>	<b>2 070 \$</b>	<b>2 227 \$</b>
Écart en %	(7,0 %)	
% du chiffre d'affaires	2,9 %	3,2 %
<b>Bénéfice net par action</b>		
Par action (dilué)	0,13 \$	0,14 \$
Écart en %	(7,1 %)	
<b>Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires<sup>(b)</sup></b>	<b>3 918 \$</b>	<b>4 287 \$</b>
Écart en %	(8,6 %)	
% du chiffre d'affaires	5,5 %	6,1 %
Par action (dilué)	0,25 \$	0,27 \$
Écart en %	(7,4 %)	
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>(b)(c)</sup></b>	<b>10 267 \$</b>	<b>4 719 \$</b>
Écart en %	117,6 %	
Par action (dilué)	0,66 \$	0,30 \$
Écart en %	120,0 %	
<b>Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation<sup>(b)(d)</sup></b>	<b>11 207 \$</b>	<b>10 736 \$</b>
Écart en %	4,4 %	
Par action (dilué)	0,72 \$	0,69 \$
Écart en %	4,3 %	
<b>Total de la dette<sup>(e)</sup></b>	<b>149 668 \$</b>	<b>168 852 \$</b>
<b>Dette nette<sup>(e)(f)</sup> / BAlIA ajusté attribué aux actionnaires<sup>(b)</sup></b>	<b>2,63</b>	<b>3,44</b>
<b>Dividende par action en trésorerie<sup>(g)</sup></b>	<b>0,15 \$</b>	<b>0,15 \$</b>
<b>Nombre de magasins<sup>(h)</sup></b>	<b>373</b>	<b>376</b>

a) Les magasins comparables sont ceux en exploitation depuis au moins 12 mois. Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables sur la base des commandes, qu'elles soient livrées ou non.

- b) Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles ainsi que les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se reporter aux tableaux C, D et E pour les définitions et les rapprochements.
- c) Les flux de trésorerie disponibles sont définis comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en sus des acquisitions d'immobilisations corporelles. Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté au cours du trimestre en raison de l'échéance des éléments hors-caisse du fonds de roulement ainsi que des dépenses d'investissement et des impôts payés moins élevés.
- d) Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation sont définis comme étant les flux de trésorerie avant les impôts payés, les variations des éléments du fonds de roulement, les frais liés aux acquisitions et les autres coûts non comparables.
- e) L'ensemble des remboursements contractuels et volontaires sur la dette à long terme représentent 10,5 millions \$ au premier trimestre de 2019.
- f) La dette nette est composée du total de la dette à long terme moins la trésorerie. Le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires représente
- g) Les montants de dividendes mentionnés dans le tableau ci-dessus se rapportent aux montants déclarés durant les périodes.
- h) La diminution du nombre de magasins au cours des douze derniers mois reflète l'acquisition de deux magasins, l'ouverture d'un magasin et la fermeture de six magasins.

**GROUPE VISION NEW LOOK INC.**  
**États consolidés du bénéfice net**  
**des périodes terminées le 30 mars 2019 et le 31 mars 2018**

*En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action*

	2019	2018
	\$	\$
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>71 466</b>	<b>69 777</b>
Matériaux utilisés	15 652	14 992
Rémunération du personnel	24 773	24 716
Autres frais d'exploitation	20 500	19 906
<b>Bénéfice avant amortissements, perte sur la cession d'immobilisations, frais financiers et quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées</b>	<b>10 541</b>	<b>10 163</b>
Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations	4 420	5 378
Frais financiers, après revenus d'intérêts	3 238	1 805
<b>Bénéfice avant la quote-part du résultat net dans des coentreprises et entreprises associées et les impôts payés</b>	<b>2 883</b>	<b>2 980</b>
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	329	459
<b>Bénéfice avant impôts</b>	<b>3 212</b>	<b>3 439</b>
Impôts		
Exigibles	1 055	1 230
Différés	(28)	(89)
Total des impôts	1 027	1 141
<b>Bénéfice net et résultat global</b>	<b>2 185</b>	<b>2 298</b>
Bénéfice net et résultat global attribués aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	115	71
Actionnaires de Vision New Look	2 070	2 227
	<b>2 185</b>	<b>2 298</b>
Bénéfice net par action		
De base	0,13	0,14
Dilué	0,13	0,14

**GROUPE VISION NEW LOOK INC.**  
**Rapprochement du bénéfice net, du BAIIA ajusté et du BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires**  
**des périodes terminées le 30 mars 2019 et le 31 mars 2018**

*En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action*

	2019	2018
	\$	\$
Bénéfice net	2 185	2 298
Amortissement et perte sur la cession d'immobilisations	4 420	5 378
Frais financiers, après revenus d'intérêts	3 238	1 805
Impôts	1 027	1 141
<b>BAIIA<sup>(a)</sup></b>	<b>10 870</b>	<b>10 622</b>
Rémunération à base d'actions <sup>(b)</sup>	206	206
Perte nette (gain net) sur la variation de la juste valeur des contrats de change	—	(41)
Frais liés aux acquisitions <sup>(c)</sup>	388	558
Autres coûts non comparables <sup>(d)</sup>	141	—
<b>BAIIA ajusté<sup>(a)</sup></b>	<b>11 605</b>	<b>11 345</b>
Écart en \$	260	
Écart en %	2,3 %	
% du chiffre d'affaires	16,2 %	16,3 %
Par action (de base)	0,74	0,73
Par action (dilué)	0,74	0,73

Le tableau ci-dessous présente le BAIIA ajusté disponible pour les actionnaires de Vision New Look lequel tient compte des participations dans des coentreprises et des entreprises associées.

	2019	2018
	\$	\$
BAIIA ajusté <sup>(a)</sup>	11 605	11 345
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(329)	(459)
BAIIA des coentreprises et entreprises associées	858	931
BAIIA attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(252)	(346)
<b>BAIIA ajusté attribué aux actionnaires<sup>(a)</sup></b>	<b>11 882</b>	<b>11 471</b>

- a) *Le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires sont des mesures financières utiles car elles aident à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires ne doivent pas être interprétés comme des alternatives au bénéfice net ou flux de trésorerie, lesquels sont déterminés selon les IFRS.*
- b) *La rémunération à base d'actions représente la juste valeur des options de Vision New Look dont les droits sont acquis au cours de cette période.*
- c) *Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises comprennent principalement des honoraires juridiques et autres honoraires liés aux acquisitions d'entreprises, qu'elles soient réalisées ou en cours de réalisation.*
- d) *Les autres coûts non comparables incluent des charges ponctuelles en lien avec les coûts de transition de personnel et autres affaires connexes.*

**GROUPE VISION NEW LOOK INC.**  
**Rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net ajusté**  
**des périodes terminées le 30 mars 2019 et le 31 mars 2018**

*En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action*

	2019	2018
	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires	2 070	2 227
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises	1 602	1 836
Frais liés aux acquisitions	388	558
Rémunération à base d'actions	206	206
Autres coûts non comparables	141	—
Impôts s'y rapportant	(489)	(540)
<b>Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires<sup>(a)</sup></b>	<b>3 918</b>	<b>4 287</b>
Écart en \$	(369)	
Écart en %	(8,6 %)	
% du chiffre d'affaires	5,5 %	6,1 %
Montant par action		
De base	0,25	0,28
Dilué	0,25	0,27

- a) *Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il ne peut être comparé à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que la communication du bénéfice net ajusté fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les frais liés aux acquisitions, la rémunération à base d'actions et les autres coûts non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net déterminé selon les IFRS.*

**GROUPE VISION NEW LOOK INC.**  
**Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation des périodes terminées le 30 mars 2019 et le 31 mars 2018**

*En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action*

	2019	2018
	\$	\$
Bénéfice avant impôts	3 212	3 439
Ajustements :		
Amortissements et perte sur cession d'immobilisations	4 420	5 378
Amortissement des avantages incitatifs à la location différés et variation des loyers différés	(42)	(50)
Rémunération à base d'actions	206	206
Frais financiers	3 316	1 875
Produits d'intérêts	(78)	(70)
Autres	(27)	(141)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(329)	(459)
Impôts payés	(1 679)	(2 831)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant variation des éléments du fonds de roulement</b>	<b>8 999</b>	<b>7 347</b>
Variation des éléments du fonds de roulement	3 544	1 407
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>12 543</b>	<b>8 754</b>

**Flux de trésorerie disponibles**

	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 543	8 754
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 276)	(4 035)
<b>Flux de trésorerie disponibles<sup>(a)</sup></b>	<b>10 267</b>	<b>4 719</b>

a) *Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure normalisée selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que cette communication fournit de l'information utile sur les flux de trésorerie disponibles après avoir considéré les dépenses d'investissement nécessaires. Les investisseurs doivent être conscients que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui sont déterminés conformément aux IFRS.*

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 5,5 millions \$ au cours du trimestre en raison d'une augmentation des flux de trésorerie et d'une diminution des acquisitions d'immobilisations.



**Flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation**

	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 543	8 754
Impôts payés	1 679	2 831
Variation des éléments du fonds de roulement	(3 544)	(1 407)
Frais liés aux acquisitions	388	558
Autres coûts non comparables	141	—
<b>Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation<sup>(a)</sup></b>	<b>11 207</b>	<b>10 736</b>

- a) *Les flux de trésorerie ajustés ne sont pas une mesure normalisée selon les IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que cette communication fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant les frais d'acquisition et les autres coûts non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS.*